



5.7 - Zonage
Cadarsac

Élaboration du PLUI prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUI approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende

Zonage du PLUI

- UC
- UD
- UJ
- UE
- IAU habitat
- 2AU habitat
- A
- Ap
- N
- NH: N1c, N1e, N1y
- Np: N1y
- Np

Autres

- PPRI - Zone rouge
- Construction récente ou en cours
- Secteur affecté par le tracé des infrastructures routières (ASP - 250m)

Prescriptions

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Bandes d'inconstructibilité de 100m autour de l'autoroute ASP
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - boisement
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Conception: Interpolis / Inter / Ateliers / ESI / ZWA / C/chalet / Rivière/Associés/Associés Sources: Origine: DGRF Copropriété D'Etat de l'Etat (révisé) © 2021

